

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

NATURE DU MARCHE : Marché public de travaux

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Etat - Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer de Saint-Pierre et Miquelon

Adresse : Boulevard Constant Colmay

BP 4217 - 97500 Saint-Pierre

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

OBJET DU MARCHE

Objet du marché :

Port de Saint-Pierre – Réfection de la poutre de couronnement du quai Aconit

Type de marché de travaux : Exécution

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Nature et étendue des travaux :

réfection d'une poutre en béton et remplacement tableau bois

Acceptation des variantes : Non

Prestations divisées en lots : Non

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :

* Origine du financement : budget de l'Etat

* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;

* Les prix seront révisables ;

* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;

* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique ;

- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

PROCEDURES

Type de procédure : Procédure adaptée.

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 13 mars 2013 à 16 h 00

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : DTAM975-SIM-2012-23-11

Autres informations :

* Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;

* Unité monétaire utilisée, l'euro ;

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre ;

* Les documents de la consultation pourront être obtenus par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence publique "DTAM975-SIM-2012-23-11", après avoir installé les pré-requis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation ;

Conditions de remise des offres :

* Le pouvoir adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme papier ;

* Les dossiers transmis sur support papier ou sur un support physique électronique (CD-Rom formaté "Joliet"), le

seront sous pli cacheté portant les mentions "Objet de la consultation: Port de Saint-Pierre – Réfection de la poutre de couronnement du quai Aconit" et "Ne pas ouvrir", ils peuvent être remis contre récépissé à/au:
Direction des Territoires , de l'Alimentation et de la Mer
Boulevard Constant Colmay
BP4217 - 97500 Saint-Pierre

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- * Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;
- * Référé Contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ou à défaut 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-1 à R551-9 du Code de Justice Administrative) ;
- * Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;
- * Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :